



**DELIBERATION N° 24/126 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE À
L'ASSOCIATION "LA 27ÈME RÉGION"**

**CHÌ APPROVA L'ADESIONE DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA À
L'ASSOCIU "LA 27ÈME RÉGION"**

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, la Commission Permanente, convoquée le 17 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIT ABSENT ET AVAIT DONNE POUVOIR :

M. Saveriu LUCIANI à Mme Julia TIBERI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, Georges MELA

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,

- VU** la délibération n° 24/099 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2024 approuvant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRÈS** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (13) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport et **VALIDE** l'adhésion de la Collectivité de Corse à l'association « La 27^{ème} Région » pour une durée d'un an renouvelable, ainsi que le paiement de la cotisation au titre de l'année 2024.

ARTICLE 2 :

DECIDE de répartir ainsi les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2021

OPERATION : 1212N002 / AE-2021-1212

MONTANT DISPONIBLE 10 554,18 euros

Cotisation 2024

Association « La 27^{ème} Région »5 000 euros

MONTANT À ENGAGER5 000 euros

DISPONIBLE À NOUVEAU5 554,18 euros

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 25 septembre 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2024

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ADESIONE DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA À
L'ASSOCIU "LA 27ÈME RÉGION"**

**ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE À
L'ASSOCIATION "LA 27ÈME RÉGION"**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa dynamique d'innovation publique territoriale, et plus particulièrement de l'activité de son laboratoire d'innovation publique - le Corsica Lab - la Collectivité de Corse favorise l'émergence et accompagne les initiatives innovantes visant à imaginer les services, les administrations et les modes d'action publics de demain.

L'association « La 27^{ème} Région » est un laboratoire de transformation publique, constitué en association indépendante, qui propose un espace pluridisciplinaire, réflexif et expérimental pour construire les futurs souhaitables de l'action publique.

Depuis 2008, son rôle est de conduire des projets et de produire des connaissances, des enseignements et des propositions destinées à être largement partagées, dans une logique de bien commun.

Ses partenaires sont des collectivités, des administrations et des acteurs privés qui soutiennent l'association à la fois pour profiter et contribuer activement à ce bien commun. Tous sont des adhérents de l'association.

Le projet d'adhésion de la Collectivité de Corse à l'association « La 27^{ème} Région » revêt un intérêt capital pour sa démarche de transformation publique portée par le Corsica Lab, lui permettant ainsi de :

- Participer aux programmes de recherche-action menés par la 27^{ème} Région, voire initier et héberger des programmes spécifiques insulaires ;
- Participer aux activités proposées par le centre-ressources et de bénéficier d'un service de veille, de sensibilisation, d'orientation et de mise en réseau ;
- Participer à la gouvernance de « La 27^{ème} Région » ;
- Accéder aux événements professionnels : webconférences, webinaires adhérents, voyages d'étude, rencontres internationales, workshops, Semaine/ Mois de l'innovation publique.
- Bénéficier d'un compagnonnage, sous la forme d'un temps d'échange régulier avec l'équipe de « La 27^{ème} Région » pour bénéficier de son regard extérieur et de son expertise sur les démarches d'innovation menées par la Collectivité de Corse.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 5 000 € (cinq mille euros) pour l'année 2024, selon la grille tarifaire de l'association en vigueur.

Il est donc proposé :

- d'approuver l'adhésion de la Collectivité de Corse à l'association « La 27^{ème}

Région » pour une durée de 1 an renouvelable et le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 5 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ADHÉSION 2024



« Ce que défendent La 27e Région et d'autres initiatives similaires en France et dans le monde, c'est la possibilité de créer des espaces dans lesquels citoyens, agents et élus étudieraient ensemble les modes de conception des politiques publiques et mettraient au centre du débat la manière dont elles sont fabriquées : pour faire quoi ? avec qui ? pour qui ? en utilisant quels outils ? Nous ne voulons pas former un cabinet conseil, ni un laboratoire de recherche académique, ni une agence publique, ni une entreprise sociale (...) mais inventer un cadre qui rende possible ce travail réflexif, et les outils qui vont avec. »

Chantiers ouverts au public, La 27e Région,
La Documentation française, 2015.

ADHÉRER À LA 27E RÉGION, POUR QUOI FAIRE ?

La 27e Région est un laboratoire de transformation publique. Son rôle est de conduire des projets et de produire des connaissances, des enseignements et des propositions destinées à être partagées avec l'ensemble des acteurs publics, dans une logique de communs. Adhérer, c'est participer à ses orientations et prendre soin de cet outil commun en garantissant la pluralité de ses financements. C'est aussi un premier pas vers la réalisation de projets ensemble, dans le cadre de nos programmes de recherche-action.

L'adhésion à la 27e Région donne droit à :

- La possibilité de participer aux programmes de recherche-action ;
- La possibilité de participer aux activités du centre-ressources et de bénéficier de notre rôle de veille, de sensibilisation, d'orientation et de mise en réseau ;
- La participation à la gouvernance de la 27e Région ;
- L'accès prioritaire aux événements professionnels : webconférences, webinaires adhérents, voyages d'étude, rencontres internationales, workshops, Semaine/ Mois de l'innovation publique.
- Un compagnonnage, sous la forme d'un temps d'échange régulier avec l'équipe de la 27e Région pour bénéficier de son regard extérieur et de son expertise sur les démarches d'innovation menées par l'adhérent

1000 euros	collectivités territoriales et autres organismes publics ou privés < 1,5M d'€ de budget annuel
2500 euros	collectivités territoriales et autres organismes publics ou privés entre 1,5M et 10M d'€ de budget annuel
5000 euros	collectivités territoriales et autres organismes publics ou privés > 10M d'€ de budget annuel
À partir 8000 euros <i>(à définir au cas par cas en fonction du groupement)</i>	Région, Département, Métropole, qui a une stratégie d'entraînement de collectivités plus petites sur son territoire

IMPACT FINANCIER DU RAPPORT

Date estimée affectation	sept.-24
Date estimée engagement comptable (convention, arrêté, marchés ...)	sept.-24

Situation du sous-programme hors présent rapport

Sous-Programme	Stock d'autorisations au 31/12/N-1*	Autorisations déjà affectées en N	TOTAL	ECHEANCIER CP					Total	
				N	N+1	N+2	N+3	N+4		N+5
1212N002				5 000,00						5 000,00
			CP Votés	77 840,00						
			Disponible CP	10 554,18						

Impact financier du rapport

N° Rapport	Libellé /Objet	Sous-Programme	N° affectation si existante	Montant AP/AE et CP Nécessaires	Echéancier							TOTAL	
					N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5			
	adhesion 2024 27e Région	1212N002		5 000 €	Echéancier AP/AE**								-
					Echéancier CP	5000							5 000,00
	Financement	Finaceur	Nature (subvention dotation, convention)	Montant financement	Echéancier	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	TOTAL	
						-	-	-	-	-	-	-	-
					Effort financier CDC	5 000,00	-	-	-	-	-	-	5 000,00

*Données CA N-1 du sous-programme

**Dans l'hypothèse où l'opération nécessitera des AP ou AE supplémentaires ultérieures